

TRAIT D'UNION

LA LETTRE D'INFORMATION DE **GILLES PARGNEAUX**, DÉPUTÉ EUROPÉEN

UNE EUROPE FACILITATRICE POUR ACCOMPAGNER NOS PROJETS

Cher(e)s ami(e)s,

Le gouvernement socialiste depuis son élection a entamé différents chantiers de redressement de la France. Que ce soit sur les problématiques liées à l'environnement avec la conférence environnementale, la politique économique axée sur la reconquête de la compétitivité perdue sous les gouvernements de droite ou encore en matière de politique urbaine avec l'initiative « Quartiers : engageons le changement », le gouvernement du Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT a pris la mesure des défis français.

En tant qu'élu européen de terrain, associé aux diverses initiatives ministérielles sur des questions aussi variées que la santé, les pôles de compétitivités ou encore de régénération urbaine, je me félicite de l'activité du gouvernement sur tous ces dossiers.

A chacune de ces rencontres avec les différents Ministres du gouvernement dont je rends compte dans ce septième numéro de Trait d'Union, j'ai tenu à rappeler la plus-value que représente le cadre européen. Que ce soit sur l'environnement et la qualité de l'air avec la prochaine directive ou encore en matière de redressement économique avec le rôle joué par les fonds européens dans le soutien à l'innovation comme en témoignent le Centre Européen sur les Textiles Innovants ou le bio-incubateur Eurasanté, l'Europe facilite notre action.

L'Union Européenne, malgré la crise de la zone euro, doit continuer à jouer ce rôle de facilitatrice. C'est pour cela qu'il est important que les négociations sur le budget de l'Union Européenne pour la période 2014-2020 sortent de l'impasse actuelle. Au lieu de le considérer comme un coût, nous devons percevoir ce budget comme un investissement dans les projets d'avenir. Les fonds européens sont des outils essentiels pour la relance économique et le développement de nos territoires. Ils traduisent sur le terrain la vision d'une Europe solidaire, faite de projets en commun.

Je regrette que certains Chefs d'Etat et de gouvernement aient perdu de vue cette vision et en soient réduits aux calculs étroits du montant de leurs contributions nationales pour imposer un prétendu juste retour. Pour sortir de la crise, il ne suffit pas que la Commission européenne contrôle les déficits budgétaires excessifs.

Construire l'Europe que nous voulons, nous les Socialistes, c'est retrouver le sens et la vision de projets qui demain nous permettront de gagner la bataille de l'Emploi.

Gilles Pargneaux

SOMMAIRE

- PAGE 2 & 3 → **GRAND ANGLE :**
Conférence environnementale :
une stratégie ambitieuse pour
l'environnement et la santé
- PAGES 4 & 5 → **SUR LE TERRAIN :**
la grande circonscription Nord-Ouest :
échange sur les dossiers européens
du quotidien
- PAGE 6 → **ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS :**
L'actu des commissions
- PAGE 7 → **GRUPE D'AMITIÉ UE-MAROC**
RENFORCER LA COOPÉRATION NORD-SUD
- PAGE 8 → **COOPÉRATION TERRITORIALE : ENFIN UNE**
PLATEFORME PARLEMENTAIRE VOIT LE JOUR

GRAND ANGLE



Retour sur la conférence environnementale, initiative gouvernementale, qui s'est tenue vendredi 14 et samedi 15 septembre à Paris. Quatorze ministres, syndicats, chefs d'entreprise, organisations non gouvernementales (ONG), élus, autour de cinq tables rondes thématiques sur la transition énergétique, la biodiversité, les risques sanitaires environnementaux, la fiscalité écologique et la gouvernance. En tant que Député européen, j'ai participé à la table ronde intitulée « Prévenir les risques sanitaires environnementaux ». Nous avons débattu des thématiques les plus préoccupantes parmi lesquelles les perturbateurs endocriniens (par exemple, le bisphénol A), les nanoparticules et les pollutions chimiques, la qualité de l'air intérieur et extérieur, le traitement des déchets...



LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE : **UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ**



Les liens entre la santé et l'environnement suscitent beaucoup d'attentes chez les français, comme en témoigne le sondage IFOP rendu public deux jours avant la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012. Les français ont en effet clairement placé les liens entre santé et environnement en tête de leurs préoccupations. 52% de la population attend en priorité des décisions en matière de santé-environnement de la part du nouveau gouvernement.

C'est sur ce constat que l'atelier de la conférence environnementale consacré aux risques sanitaires environnementaux s'est ouvert. En présence de Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, de Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Guillaume GAROT, Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, nous avons pu évoquer une série de défis affectant la santé : qualité de l'air, nuisances sonores ou encore perturbateurs endocriniens. Dans une société industrielle où nous sommes imprégnés quotidiennement de produits chimiques, la question de leur contribution à la baisse de la fertilité humaine ou encore à la recrudescence des cancers se pose. C'est pourquoi le principe de précaution doit prévaloir. Cependant, pour le faire respecter, il nous faut disposer d'une expertise scientifique

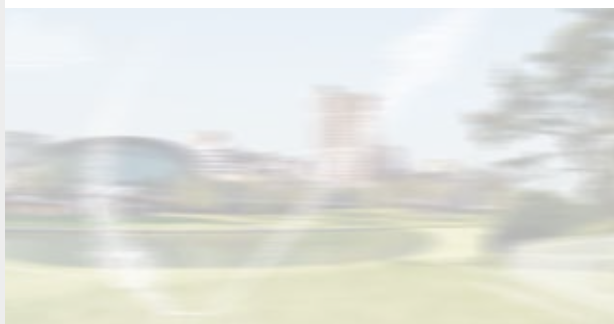
indépendante des pressions industrielles. Dans la perspective du 3^e prochain Plan Environnement Santé Environnement (PNSE3) 2014-2018, il nous faut donc envisager le lancement de grandes études sanitaires et épidémiologiques auprès des professions exposées à des risques environnementaux, auprès des ouvriers manipulant des produits chimiques et également des populations résidant à proximité des centrales nucléaires, d'incinérateurs d'ordures ou de certains sites SEVESO. Il est également important que le PNSE3 intègre l'acquis communautaire en matière de santé et d'environnement dans la mesure où le droit européen offre une série de protection pour la santé.

Les réflexions suscitées lors de ces deux jours d'échanges en présence d'élus, d'experts scientifiques, de syndicats et d'autres représentants de la société civile constitueront la base de mon action de parlementaire européen pour la fin de la législature.

Santé Environnement

2^e Plan national 2009 > 2013

Des actions concrètes pour la prévention
des risques sanitaires (liés à l'environnement)



LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'AIR : **QUEL AIR PUR DANS NOS VILLES ?**

Aphekom

Dans le cadre du projet européen Aphekom financé par la Commission européenne, neuf villes françaises (Bordeaux, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille et Paris, Rouen, Strasbourg et Toulouse) ont été évaluées pour leur qualité de l'air par les chercheurs de l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS). Ces villes présentent toutes des niveaux de particules et d'ozones supérieurs aux valeurs guides recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ces particules sont issues des aérosols, des fumées, des émanations, des poussières et des cendres volantes. Selon l'INVS, l'espérance de vie des personnes âgées de 30 ans et plus pourrait augmenter de 3.6 mois à Toulouse et jusqu'à 7.5 mois à Marseille si les concentrations moyennes de particules fines respectaient la valeur guide de l'OMS. Vivre à côté des axes de circulation pourrait avoir des répercussions significatives

sur la santé, en favorisant notamment le développement de maladies chroniques. Des métropoles comme Stockholm et Londres qui ont expérimenté les péages urbains pour réduire la circulation automobile en centre-ville ont de bons résultats en termes de qualité de l'air, selon cette étude. Cependant, seule Stockholm est en dessous des valeurs limites recommandées par l'OMS. Certaines villes européennes peuvent constituer des exemples de bonnes pratiques que nous devons généraliser dans les villes françaises. L'échelle européenne peut servir de levier pour une sensibilisation à ces problématiques. La Commission européenne doit préparer une nouvelle directive relative à la qualité de l'air pour 2013. Ce sera l'occasion pour la France de revoir à la hausse ses exigences en matière de qualité de l'air !

QUELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE **PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ?**



Dans le cadre actuel du Plan National Santé Environnement 2009-2013 (PNSE2), une série de mesures a été adoptée pour renforcer le contrôle de certaines substances et articles mis sur le marché. Ainsi, à partir de 2013, une déclaration obligatoire de fabrication et de mise sur le marché sera imposée pour les nanomatériaux importés ou distribués à plus de 100 grammes par an. En mars 2010, une interdiction de commercialisation des biberons contenant du Bisphénol A a également été prise au niveau français. En 2012 l'Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS) a mis en place une plate-forme d'information et d'échanges sur les produits de substitution au bisphénol A. Au niveau européen, il a malheureusement fallu attendre le 1^{er} mars 2011 pour que la Commission européenne interdise la production de biberons contenant du bisphénol A. Cependant, le 17 mai dernier, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a enfin demandé une réévaluation complète des risques liés au bisphénol A. L'ensemble des données et études scientifiques publiées depuis 2006 sera analysée par un groupe d'experts. Cette évaluation est attendue pour mai 2013. En parallèle, la Commission travaille également à l'élaboration d'une stratégie sur les perturbateurs endocriniens.

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS FRAGILISENT LES AGENCES EUROPÉENNES D'EXPERTISE !

La sécurité des Européens est-elle menacée par les conflits d'intérêts ? La question est posée avec la publication, jeudi 11 octobre, d'un rapport très attendu de la Cour des comptes européenne sur la gestion des conflits d'intérêts au sein de quatre agences de l'Union. Demandée en 2011 par la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI), dont je suis membre, le rapport est accablant : qu'il s'agisse de l'Agence de sécurité aérienne, de l'Agence des produits chimiques ou de celles de la sécurité des aliments et du médicament, « aucune des agences auditées ne gérait les situations de conflit d'intérêts de manière appropriée ».

Ces institutions, dont la mission est de rendre des avis scientifiques et d'accorder diverses autorisations, emploient des experts spécialisés dans un domaine de compétences. Ces agences doivent s'assurer que ces experts n'ont pas été employés ou consultés, au cours de leur carrière, par les entreprises

qui leur sollicitent des autorisations. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conservent les déclarations d'intérêts des personnels de l'agence dans ces enveloppes scellées sans les ouvrir. A l'Agence européenne du médicament (EMA) et à l'Agence de sécurité des aliments (EFSA), les déclarations d'intérêts des experts divergent parfois d'une année à l'autre sans que l'administration ne s'en inquiète. Aucune procédure particulière n'est par ailleurs prévue en cas de fausse déclaration d'intérêts dans les quatre agences auditées. Le Parlement européen avait pourtant voté en mai 2012 le blocage du budget de trois de ces agences en les sommant de faire le ménage des conflits d'intérêts qui nuisaient à la crédibilité des institutions. Le rapport de la Cour des comptes européenne apparaît comme une piqûre de rappel. Ces recommandations déboucheront-elles enfin sur une profonde réforme des agences européennes ?

VISITE PAR LE MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF, ARNAUD MONTEBOURG DU CETI ET DE GENFIT, DEUX PÔLES D'EXCELLENCE RÉGIONAUX À VOCATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du redressement productif a visité le 15 novembre dernier le Centre Européen des Textiles Innovants (CETI) situé sur la zone de l'Union de Tourcoing ainsi que GENFIT, société biopharmaceutique installée dans le bioincubateur Eurasanté à Lille. La visite de ces deux pôles de compétitivité, à laquelle j'ai participé, démontre que la France et notre région disposent de sérieux atouts dans la mondialisation. Le CETI symbolise la possibilité pour une industrie comme le textile, en déclin notamment face à de la concurrence mondiale, de renaître par la spécialisation innovante. Il incarne le retour de l'emploi dans ce secteur qui a connu une véritable saignée. Cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 5 millions d'euros, le CETI témoigne de la contribution des fonds européens dans la définition d'une politique d'innovation et de relance. Quant à l'entreprise GENFIT, celle-ci souligne l'excellence médicale française. Après deux années d'incubation au sein du GIE d'Eurasanté, GENFIT concentre ses efforts dans des domaines comme les troubles cardiométaboliques et neurodégénératifs comme prédiabète/diabète, l'athérosclérose,



les dyslipidémies, l'obésité ou encore ALZHEIMER. Genfit doit ainsi particulièrement son existence à celle du parc EURASANTE qui compte plus de 114 entreprises et représente plus de 2 500 emplois. C'est dans le cadre du pôle de compétitivité Nutrition-Santé-Longévité (NSL) que 87 projets collaboratifs ont pu être lancés. Il est important que la pôle NSL soit retenu comme pôle à vocation européenne et internationale suite à l'évaluation des pôles de compétitivité menée par le Ministère du Redressement productif. J'avais à plusieurs reprises attiré l'attention du Ministre sur l'importance de cette reconnaissance.



VISITE DE L'USINE BLÉDINA : SUR LE TERRAIN POUR ÉTUDIER L'IMPACT DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

Ma récente visite de l'entreprise Blédina à Steenvoorde m'a donné l'occasion de discuter avec les représentants du secteur de l'impact industriel du règlement européen relatif aux aliments pour nourrissons. Adopté en commission ENVI, ce texte vise à renforcer et à clarifier les dispositions concernant les aliments destinés à des groupes vulnérables ayant besoin d'une protection particulière. Cette visite m'a ainsi permis d'aller à la rencontre des salariés et de découvrir l'unité de fabrication du lait de croissance. Avec ses 350 salariés, l'unité de Steenvoorde spécialisée dans la production de laits infantiles produit 78 000 tonnes de lait dont 70% est vendu sur le marché français et 30% à l'exportation vers plus de 40 pays. Le site de Steenvoorde qui a fêté ses 100 ans symbolise à la fois la pérennité industrielle et l'innovation dont notre région sait faire preuve.





RENCONTRE DES ÉLÈVES DE L'UNITÉ SOINS, ÉTUDES ET RÉADAPTATION DE LA CLINIQUE DES 4 CANTONS : L'EUROPE À L'ÉCOLE

La Clinique Médico-Psychologique des 4 Cantons située à Villeneuve d'Ascq est un établissement d'hospitalisation dépendant de la Fondation Santé des Étudiants de France, association reconnue d'utilité publique. J'ai récemment eu l'opportunité d'effectuer une présentation sur le fonctionnement des institutions européennes à ses occupants. La clinique des 4 Cantons a ouvert ses portes en 2005 afin d'accueillir des patients adolescents et jeunes adultes entre 15 et 25 ans, souffrant de troubles psychologiques. Elle dispose de 25 places d'hospitalisation à temps complet, avec hébergement, et 25 places d'hospitalisation de jour, du lundi au vendredi. La clinique travaille dans le cadre d'un projet unique dans la région, « Les Soins-Etudes ». Les jeunes sont ainsi encadrés par 4 personnes à temps plein au niveau des soins, un directeur d'études et 3 professeurs de l'Education Nationale, à temps plein.

QUARTIERS : ENGAGEONS LE CHANGEMENT AVEC L'AIDE DE L'EUROPE !

Cécile DUFLLOT, Ministre de l'égalité des territoires et du logement ainsi que François LAMY, Ministre délégué chargé de la ville, se sont rendus, jeudi 11 octobre, à Roubaix pour lancer la concertation nationale appelée, « Quartiers : engageons le changement ». Les conclusions de cette consultation seront tirées par le Premier Ministre début 2013 et feront l'objet d'un projet de loi. En tant qu'eurodéputé, j'ai participé au lancement de cette opération afin de rappeler les opportunités offertes par les fonds européens, en particulier le FEDER et FSE, pour soutenir les initiatives en matière de régénération urbaine.

Ainsi, à Roubaix, 136 logements sociaux ont pu être rénovés thermiquement à la résidence Ansele avec le soutien de la Commission européenne. Ces réhabilitations ont en effet été permises suite à l'adoption le 28 novembre 2008 du plan européen de relance qui a introduit le principe d'une révision du règlement FEDER en faveur de la rénovation thermique des logements sociaux. Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020 des fonds européens, je serai très attentif au volet urbain de la politique de cohésion. Sur cette nouvelle période de programmation, la Commission européenne souhaite promouvoir deux nouveaux outils à destination des territoires urbains : l'investissement territorial intégré (ITI) et le développement local intégré par les acteurs locaux. Ces outils pourraient être utiles à la mise en place de stratégies de développement au service de certains quartiers défavorisés. La Commission européenne a également indiqué vouloir lancer



pour la période 2014-2020 une plate-forme de développement urbain à laquelle participeraient 300 villes sélectionnées à partir d'une liste proposée par les Etats membres. Les villes choisies participeraient ainsi à un réseau européen d'échanges et de réflexion centré sur les pratiques de développement urbain. Il est important qu'une ville comme Roubaix ou Lille puissent intégrer cette plate-forme.

Au Parlement européen, je m'investis dans la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI), dont je suis membre titulaire. Je suis également membre suppléant de la commission transport et tourisme (TRAN).



COMMISSION ENVIRONNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Menaces transfrontières pour la santé : l'UE doit être mieux préparée

Le 10 octobre, la commission ENVI a adopté à l'unanimité mon rapport sur les menaces

transfrontières graves pour la santé. En tant que rapporteur sur ce texte, je souhaite rappeler l'enjeu vital que représente l'amélioration de la coordination sanitaire entre Etats membres face à des menaces biologique, chimique ou environnementale. Les principales propositions mises en avant dans cette décision permettent de tirer les enseignements des crises sanitaires récentes comme la pandémie de grippe A (H1N1), en 2009, le nuage de cendres volcaniques en 2010 ou encore l'apparition de foyers d'infection à E.Coli en 2011 qui ont clairement montré

comment une mauvaise stratégie de communication pouvait entraver la bonne gestion d'une crise et entraîner de graves conséquences économiques. C'est pourquoi, j'ai souhaité insister davantage sur l'importance de la mise en place d'une stratégie de communication cohérente et coordonnée en cas de crise.

Comme l'a montré en 2009 le cas de la Belgique où cinq membres du Comité scientifique « Influenza » présentaient des conflits d'intérêts quand ils ont recommandé le vaccin anti-H1N1 de GlaxoSmithKline au gouvernement belge, il m'a également semblé essentiel face aux situations endémiques de conflits d'intérêts dans certaines agences sanitaires d'insister sur l'indépendance et la transparence des experts.

Mon rapport a été pleinement soutenu par tous les groupes politiques confondus, chose rare au PE, sur une décision aux enjeux si importants.

COMMISSION TRANSPORTS ET TOURISME

Vers une réduction du niveau sonore des véhicules à moteur



Le bruit du transport routier et ferroviaire serait à l'origine de 50 000 attaques cardiaques mortelles et de 200 000 cas de maladies cardio-vasculaires chaque année en Europe. Face à ce constat alarmant, j'ai proposé une série de mesures pour améliorer la qualité de vie des citoyens européens dans le cadre de mon rapport sur le niveau sonore des véhicules à moteur tels que les voitures, les camionnettes et les camions. Adopté en commission TRAN, ce rapport insiste particulièrement sur les points suivants: la réduction des nuisances sonores de 4 décibels d'ici à 2019, la nécessité d'un texte similaire pour les 2 et 3 roues, la mise en place d'avertisseurs sonores dans les véhicules électriques afin d'assurer la sécurité des usagers « faibles » ou

aveugles, l'affichage clair des nuisances sonores des véhicules dans les points de vente et l'introduction de limites chiffrées pour empêcher les pics de bruit au-delà de 90 décibels.

Ces objectifs réalisables mais avant tout réalistes sont posés. Ce règlement doit, à présent, être adopté en commission ENVI et en séance plénière. Je vous tiendrai bien évidemment informé de l'évolution des négociations.



Simplifions l'immatriculation des véhicules entre les pays de l'Union européenne

A la rentrée, j'ai été nommé rapporteur socialiste sur la simplification du transfert des véhicules immatriculés dans un autre Etat membre, en commission transports et tourisme. L'obligation d'immatriculer, dans l'Etat membre de destination, un véhicule immatriculé dans l'Etat membre d'origine fait depuis longtemps l'objet de nombreuses plaintes et recours en justice. Dans le rapport de 2010 sur la citoyenneté de l'Union, la Commission a identifié les problèmes d'immatriculation de véhicules comme

l'un des principaux obstacles rencontrés par les citoyens dans l'exercice quotidien des droits que leur confère la législation de l'UE.

Avec ce règlement, la Commission souhaite améliorer le fonctionnement du marché unique en simplifiant les formalités et conditions liées à l'immatriculation de véhicules enregistrés dans un autre Etat membre.

Si cette volonté est louable, force est de constater que, remise dans son contexte, on peut noter une certaine précipitation face à l'actualité législative européenne.

En effet, la Commission a publié au mois d'avril plusieurs propositions législatives visant à mieux encadrer le contrôle technique des véhicules en Europe. Or, ce règlement est directement impacté par ces nouvelles propositions. C'est pourquoi, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des dispositions administratives de ces textes, j'ai proposé que l'examen du règlement n'intervienne qu'une fois les négociations sur les textes du « paquet contrôle technique » terminées. Le vote sur ce texte est prévu en février prochain en commission transports et tourisme.

GROUPE D'AMITIÉ UNION EUROPÉENNE-MAROC



EMPÊCHONS L'AVÈNEMENT DU SAHELISTAN. COOPÉRONS AVEC LE MAROC

Lors des dernières réunions du groupe d'amitié Union européenne-Maroc, que je préside, la montée des tensions terroristes au Sahel a été l'un des grands sujets de préoccupations et de débats. Un retour sur cette situation explosive et le rôle que peut jouer le Maroc dans sa gestion, me semble tout à fait opportun.

Le 22 mars 2012, les Touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad évince l'armée malienne et proclame l'indépendance de cette région qui se situe au Nord du Mali. Profitant de l'aubaine, les islamistes d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) rejoignent le mouvement, mais avec des objectifs totalement différents puisqu'ils prônent la création d'un califat transnational, rêvant de faire du Sahel un nouvel Afghanistan. Outre l'imposition violente de la charia dans cette région, la destruction de monuments appartenant au patrimoine mondial de l'humanité et l'exécution violente de couples hors mariage, c'est également la création d'une zone de non-droits constituant une base de repli et de développement pour le terrorisme d'Al-Qaïda qui inquiète. On ne peut pas permettre la création d'un «Sahelistan», qui serait un terrain fertile pour le terrorisme. D'autant plus qu' AQMI a clairement identifié l'Europe et la France comme ses ennemis principaux.

Face à cette situation, l'Union européenne doit repenser sa relation avec cette région. Il est nécessaire de comprendre que le Sahel, région aux frontières sud du Maroc, est la frontière géopolitique de l'extrême Sud de l'Union Européenne et que l'instabilité de cette région est vouée à se propager aux pays voisins de l'Europe. Dans la mesure où beaucoup de pays voisins de la frontière méridionale jouent un rôle-clé dans l'approvisionnement énergétique européen, de la gestion des flux migratoires et de la lutte contre le trafic illicite et le terrorisme, l'UE ne peut laisser l'instabilité s'aggraver et se répandre dans toute la région.

Par conséquent, si on prend en compte la menace terroriste grandissante au Sahel, la porosité des frontières dans cette région, la nécessaire sécurisation de l'approvisionnement énergétique de l'Europe, autant de menaces qui pointent à la frontière sud du Maroc, et en particulier au Sahara marocain, l'engagement de l'UE dans un approfondissement du partenariat avec le Maroc au niveau sécuritaire est un enjeu majeur. La coopération avec le Maroc prend deux aspects : sécuriser immédiatement la frontière méridionale de l'UE et promouvoir la solution politique marocaine pour le règlement de la question du Sahara marocain. Laisser ce territoire livré à lui-même, en proie aux tensions terroristes qui grimpent dans les camps de Tindouf n'est responsable ni pour la population sahraoui, ni pour la sécurité des européens.

L'heure est maintenant aux solutions. Si conflit armé il y a au Nord Mali, la seule manière de pérenniser ses effets est de s'appuyer sur des alliés locaux. Dès lors, s'appuyer sur les partenaires régionaux, avec entre autres le Maroc, est la solution la plus pragmatique, raisonnable et durable pour la stabilité de cette région ainsi que pour empêcher l'avènement du Sahelistan.

Retrouvez toutes les infos du groupe d'amitié :
<http://groupedamitieuemaroc.wordpress.com>

RENFORCER LA COOPÉRATION NORD-SUD

Nomination au poste de Secrétaire national du Parti Socialiste à la coopération Nord-Sud



Le 17 novembre 2012, le Conseil National du Parti Socialiste a procédé à la composition du Bureau national et du Secrétariat national. A cette occasion, j'ai été désigné Secrétaire national à la coopération Nord-Sud. C'est une grande responsabilité ! Dans un monde multipolaire où les pays dits du Sud représentent des espaces de dynamisme démographique et économique, il est nécessaire de renforcer les relations avec ces partenaires sur la base de la réciprocité et du juste échange. Je me réjouis de pouvoir contribuer à la définition de la ligne politique de mon parti sur ce sujet essentiel et assumerai cette responsabilité avec la plus grande détermination.

En tant que parlementaire européen, j'ai une vision claire de la coopération avec nos voisins du sud : j'aurai à cœur de faire en sorte que les accords commerciaux pour lesquels l'Union Européenne a une compétence exclusive aillent dans le sens d'un réel co-développement. Je militerai également pour que la mise en place d'une taxe sur les transactions financières contribue au financement des politiques de développement, telle qu'elle avait été pensée originellement par l'Union européenne.



COOPÉRATION TERRITORIALE : ENFIN UNE PLATEFORME PARLEMENTAIRE VOIT LE JOUR

Le 27 novembre 2012, j'ai lancé un groupe de travail au Parlement européen dédié aux problématiques transfrontalières.

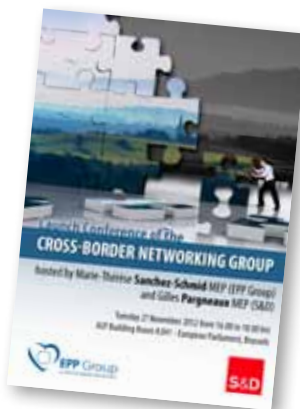
En tant qu'élu européen frontalier et Vice-président de l'eurométropole, j'ai souhaité que des parlementaires européens frontaliers puissent saisir toutes les opportunités permises par la coopération territoriale et les fonds européens.

Environ 196 millions d'Européens, soit 40% de la population de l'UE, vivent dans des zones frontalières. Mais au regard des stratégies historiques de développement des Etats européens, ces territoires ont longtemps constitué des espaces périphériques. Les frontières sont ainsi des espaces de compétition et de fractures mais aussi d'intense coopération et des laboratoires locaux de l'intégration européenne qui exigent des politiques spécifiques dans le cadre d'un marché unique qui a aboli les frontières.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité constituer un groupe de liaison dédié aux problématiques de ces espaces transfrontaliers, en collaboration avec Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, eurodéputée du Sud-Ouest appartenant au Parti Populaire Européen (PPE) et intéressée également par ces questions en tant qu'élue frontalière de Perpignan.

Nous nous réunirons à intervalles réguliers pour aborder les grands dossiers européens, comme les réseaux européens de transports, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe ou encore la mobilité des travailleurs sous un angle transfrontalier. A l'heure où les derniers arbitrages en matière de budget européen et de politique de cohésion sont finalisés, il est important que les régions frontalières puissent défendre leur contribution dans la réalisation des objectifs européens en matière de mobilité d'emploi et de croissance.

Lors de la conférence inaugurale, nous avons abordé des thématiques aussi variées que la politique du marché intérieur, de la mobilité des travailleurs ou encore de la place de la coopération transfrontalière pour la prochaine période de programmation 2014-2020 des fonds européens.



Blog de Gilles Pargneaux
www.gillespargneaux.typepad.fr

Retrouvez votre député
sur Facebook et Twitter :



Site de la DSF
www.deputes-socialistes.eu



Site du S&D
www.socialistsanddemocrats.eu

UNE ÉQUIPE EUROPÉENNE À VOTRE SERVICE :

Perrine Andrzejewski
perrine.andrzejewski@europarl.europa.eu
© 00 32 2 283 74 40

Emmanuel Matz
emmanuel.matz@europarl.europa.eu
© 00 32 2 284 74 40

Hakim Lattef
abdelhakim.lattef@europarl.europa.eu
© 00 33 6 03 42 07 06

Karl Pincherelle
karl.pincherelle@gmail.com
© 00 32 2 284 94 40

